Accusé de réception en préfecture 078-217803568-20250203-2025-011-DE Date de télétransmission : 06/02/2025 Date de réception préfecture : 06/02/2025

Arrondissement de

RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2025-011

Commune de MAGNY-LES-HAMEAUX

L'An, Deux Mille Vingt-Cinq,

Le 3 février,

Date de convocation 28 JANVIER 2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Date d'affichage de convocation 28 JANVIER 2025

Etaient présents: Bertrand HOUILLON, Tristan JACQUES, Laurence RENARD, Roberto DRAPRON, Emilie STELLA, Arnaud BOUTIER, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Yolande GROBON, Patrick MARQUET, Denis VERGNIAULT, Chrystèle GUILLARD, Salem LABRAG, Nicolas LARGESSE, Etienne DERVYN, Anne DEUDON, Stéphane BOUCHARD,

Formant la majorité des membres en exercice.

Benoît TOULLEC.

Nombre de conseillers

En exercice: 29

Présents: 21

Votants: 29

Absents ayant donné pouvoir : Frédérique DULAC à Tristan JACQUES

Eliane GOLLIOT à Chrystèle GUILLARD Fabienne BELLIN-WEILL à Magali DOUSSE Guérigonde HEYER à Roberto DRAPRON Slimane MOALLA à Yolande GROBON Charles RENARD à Laurence RENARD Isabelle SALOMÉ à Etienne DERVYN Caroline LIGNOUX à Anne DEUDON

Monsieur Roberto DRAPRON a été élu Secrétaire de séance.

Date de la séance :

Le Conseil Municipal,

3 FÉVRIER 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22-4,

VU les notifications de l'État d'attribution de subventions éligibles au Fonds vert pour un montant de 1 019 477 €, ainsi qu'au DSIL pour 170 000 €,

Objet: Travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire
Corot – Samain et du centre de loisirs
Bouskidou –
Autorisation de signature

VU la décision n°2024-017 en date du 14 mai 2024, portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre de rénovation énergétique du groupe scolaire Corot-Samain et du centre de loisirs Bouskidou,

CONSIDÉRANT les estimations de travaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Article 1: AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à la passation et à l'exécution des lots, ainsi que leurs avenants, après avis de la Commission ad'hoc,
- Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents au dépôt et à la délivrance d'un permis de construire pour les travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire Corot-Samain,

Accusé de réception en préfecture 078-217803568-20250203-2025-011-DE Date de télétransmission : 06/02/2025 Date de réception préfecture : 06/02/2025

> Article 3: AUTORISE Monsieur le Maire à demander aux contributeurs financiers une avance sur subvention, après démarrage des travaux.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme

Mise en ligne sur le site internet de la ville le : 0 6 FEV. 2025

Certifiée exécutoire le : 0 6 FFV. 2025

B. HOUILLON

gnLe Maire

Le Secrétaire de Séance

R. DRAPRON

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication et/ou de notification (articles R421-1 à R421-7 du Code de Justice Administrative).

C